



# BUDGET PRINCIPAL 2024 PRESENTATION

## VUE D'ENSEMBLE : ETAT II A

A la page 9 du document annexé au projet de délibération, apparaissent les grandes masses équilibrées du budget.

		DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>CREDITS PROPOSES</b>	<b>23 001 840,34 €</b>	<b>15 255 385,41 €</b>
	<b>RESTES A REALISER</b>	<b>+ 218 169,61 €</b>	<b>+ 4 168 895,76 €</b>
	<b>REPORT DE RESULTATS</b>		<b>+ 3 795 728,78 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>23 220 009,95 €</b>	<b>23 220 009,95 €</b>

En investissement, sont prévus 23 220 009,95 € de recettes et dépenses, en hausse de 53,31% (+8 073 879,12 €) par rapport au prévisionnel de 2023, compte-tenu du programme d'investissement proposé pour 2024, validé lors du débat d'orientations budgétaires, et la part du complexe intercommunal sportif et culturel pour le compte de la communauté de communes Arve et Salève (9 089 942,18 € en dépenses et recettes).

		DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>CREDITS PROPOSES</b>	<b>13 244 282,88 €</b>	<b>11 430 513,57 €</b>
	<b>REPORT DE RESULTATS</b>		<b>+ 1 813 769,31 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>13 244 282,88 €</b>	<b>13 244 282,88 €</b>

En fonctionnement, sont prévus 13 244 282,88 € en dépenses et recettes. Ce budget proposé est en augmentation de 2,58 %, précisément de plus 332 641,23 €.

La prévision des opérations réelles de dépenses est en hausse de 5,12 % et celle des opérations d'ordre est en baisse de 5,43 %.

	DEPENSES	RECETTES
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>36 464 292,83 €</b>	<b>36 464 292,83 €</b>

Le budget global communal est équilibré à 36 464 292,83 €.

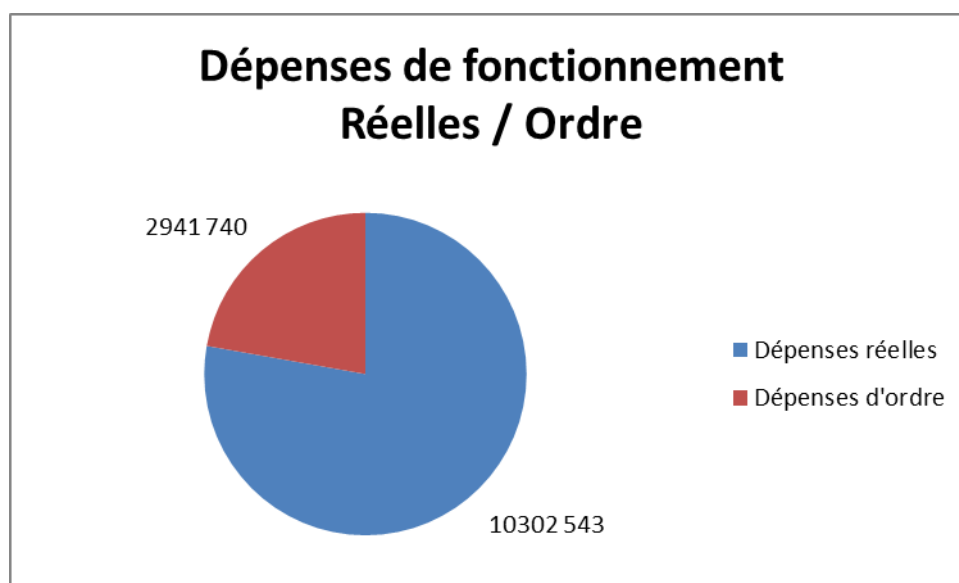
## BALANCE GENERALE DU BUDGET

### La section de fonctionnement

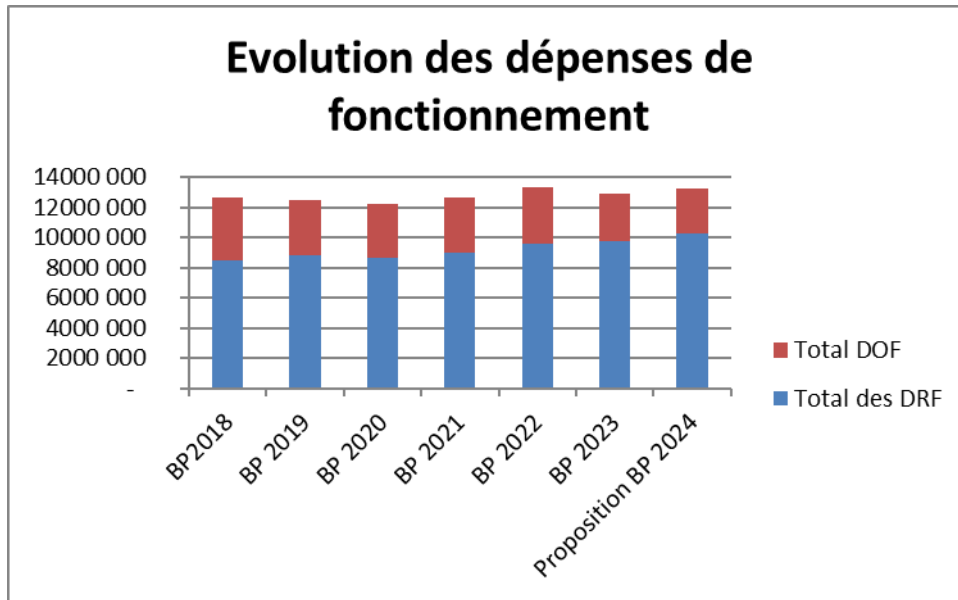
#### Les dépenses

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Proposition BP 2024	Variation 2023/2024
Charges à caractère général (011)	2 400 490	2 637 160	2 803 381	2 783 027	2 841 015	2,08%
Charges de personnel (012)	4 476 325	4 500 658	4 714 318	5 099 432	5 408 825	6,07%
Atténuations de produits (014)	152 000	201 650	245 158	156 200	185 345	18,66%
Autres charges de gestion courante (65)	1 184 423	1 278 683	1 305 166	1 359 143	1 471 743	8,28%
Charges financières (66)	304 566	260 002	518 459	351 832	350 364	-0,42%
Charges spécifiques (67)	42 400	20 100	15 100	41 385	6 000	-85,50%
Dépenses imprévues (022)	100 000	100 000	20 000	-		#DIV/0!
Dotations aux provisions (68)	9 400	9 000	5 000	10 000	39 251	292,51%
<b>TOTAL</b>	<b>8 669 604</b>	<b>9 007 253</b>	<b>9 626 583</b>	<b>9 801 018</b>	<b>10 302 543</b>	<b>5,12%</b>
Total hors dette, charges exceptionnelles et dépenses imprévues	8 213 238	8 618 151	9 068 023	9 397 802	9 906 928	5,42%

Dépenses d'ordre de fonctionnement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Proposition BP 2024
023 - Virement à la section d'investissement	1 457 374	1 532 436	1 456 186	586 224	356 093
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 114 462	2 133 548	2 226 190	2 524 449	2 585 647
<b>TOTAL</b>	<b>3 571 837</b>	<b>3 665 983</b>	<b>3 682 377</b>	<b>3 110 673</b>	<b>2 941 740</b>



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Proposition BP 2020	Proposition BP 2021	Proposition BP 2022	Proposition BP 2023	Proposition BP 2024	Variation 23/24
TOTAL DES DÉPENSES ORDRE ET RÉELLES	12 241 441	12 673 237	13 308 959	12 911 692	13 244 283	+2,58%



### Les opérations d'ordre

Elles comprennent les amortissements pour 2 575 816, 41 €, l'étalement de la charge des assurances dommage-ouvrage pour 9 830, 80 € et 274 038, 02 € de virement à la section d'investissement. Pour mémoire, concernant l'amortissement, sont désormais concernées les immobilisations des années antérieures, ainsi que celles réalisées courant de l'exercice compte-tenu de la règle de la nomenclature M57 de l'amortissement au prorata-temporis des biens. Ces dépenses d'ordre s'équilibrent avec les recettes d'ordre d'investissement.

Le virement à la section d'investissement est en baisse compte-tenu des besoins des sections. Les opérations d'ordre diminuées des opérations d'ordre de recettes (2 765 246,96€), constituent l'autofinancement prévisionnel, c'est-à-dire l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de la commune et dont elle pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

## Observations sur les évolutions des dépenses réelles :

La comparaison est faite par rapport au budget primitif 2023 tel qu'il a été voté l'an dernier, hors décision modificative qui a pu être prise par la suite. Pour mémoire, le budget 2023 a été voté au 11 avril 2023.

Compte-tenu de la situation financière de la commune, exposée lors du débat d'orientations budgétaires, l'objectif fixé est de maîtriser l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et d'avoir un montant de charges générales et de gestion courante au plus identique à celui de l'an dernier. Dans un contexte inflationniste, il faudra procéder à des arbitrages et activer des leviers d'économie. Selon les arbitrages, le budget primitif pourra faire l'objet d'ajustement par des décisions modificatives au cours de l'exercice.

Compte-tenu des règles comptables et de l'équilibre budgétaire, le montant prévisionnel des crédits est souvent supérieur aux objectifs d'exécution budgétaire.

- **Charges à caractère général (011) 2 841 014, 50 €** : le prévisionnel est en hausse de 2,08% (+57 987 €)

Sont à noter :

- l'augmentation du niveau des crédits affectés aux dépenses de fournitures de repas (compte 6042) ouverts pour 483 030 €, compte-tenu de la prévision des effectifs scolaires et de l'augmentation du coût unitaire du repas suite à la procédure de mise en concurrence du prestataire.
- les comptes affectés aux dépenses d'énergie sont en augmentation compte-tenu de l'inflation des prix, des nouveaux locaux et extension : gaz et électricité (60612, + 27,65 %), chauffage (60613, +18,74 %); au total, les crédits ouverts passent de 410 600 € à 493 060 € (+20,08%). Il est à noter que les crédits affectés aux combustibles sont en baisse compte-tenu des réalisations antérieures (60621, -18,18%)
- le prévisionnel de dépenses de carburant (compte 60622) baisse légèrement compte-tenu des consommations antérieures (-3,57 % ; - 1 000 €)
- le compte 60631 fournitures d'entretien : les crédits sont revus à la baisse (-32,92%) avec le retour au protocole d'avant la pandémie et compte-tenu des prix unitaires en baisse, suite au changement de fournisseur.
- les crédits affectés aux comptes 60632 fourniture de petits équipements (114 550 €) diminuent de 8 350 €, dans la mesure où il y a moins de travaux en régie prévus cette année.
- le compte 60636 correspondant aux vêtements de travail est stable.
- le prévisionnel des crédits attribués aux fournitures administratives (compte 6064) est revu à la baisse de 12,61 %
- le compte 6065 dédié à l'achat des livres de la médiathèque passe de 22 400 € à 18 000 € compte-tenu des besoins du service
- le budget affecté aux fournitures scolaires a été revu à la baisse depuis la rentrée de septembre 2023. Sont attribués 50 € par élève et 200 € par classe. Néanmoins, les crédits alloués sont augmentés de 11,22 % (+ 5 500 €) compte-tenu des effectifs prévisionnels.
- le compte prestations de services (611) est en baisse de 22 010 €, compte-tenu des missions menées l'an dernier qui sont arrivées à terme. Sont imputées sur ce compte les dépenses notamment en matière de déneigement et salage des voies.
- les crédits prévus au compte 61358 locations mobilières passent de 61 200 € à 23 108 € compte-tenu notamment de la fin de location de modulaires à l'école de la Rose des Vents depuis le mois de février 2024. Pour mémoire, ils avaient été loués le temps des travaux dans les sanitaires.
- au compte 614 sont affectés les frais de copropriété ; cette année, ont été ajoutés les futurs frais liés à la maison médicale.

- les crédits affectés aux dépenses d'entretien des terrains imputées au compte 61521 sont en baisse de 39, 30 % (-12 970 €) compte-tenu des réalisations antérieures et des besoins recensés.
- les crédits prévus sur le compte entretien et réparations de bâtiments (615221 ; 73 000 €) augmente de 3 000 €. Il est à noter qu'une importante réparation doit intervenir sur le chauffage de l'école des Vents Blancs.
- les crédits prévisionnels du compte 615231, entretien et réparation de voiries baissent de 3 000 € et passent à 85 000 € compte-tenu des réalisations antérieures et celles projetées.
- le compte dédié à l'entretien et réparation des réseaux (615232) sont stables à 75 000 €.
- les crédits d'élagage et d'entretien de la forêt budgétés au compte 61524 correspondent au programme voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 06/02/2024 (9 450 €).
- les crédits affectés à la maintenance (compte 6156) augmentent de 15, 56 % (+15 220 €), compte-tenu des contrats en cours et de la révision des tarifs
- l'assurance tous risques chantier contractée dans le cadre de l'opération du complexe intercommunal sportif et culturel étant liée à la durée des travaux de ce dernier, des crédits doivent être prévus pour la conclusion d'un nouveau contrat (compte 6162 : 38 000 €). Sur ce compte 6162, sont imputés les frais de l'assurance dommage-ouvrage liée à l'opération du complexe intercommunal qui n'ont toujours pas pu être réglés (80 520,82 €)
- les crédits prévus pour la formation au compte 6184 sont estimés à 56 170 €, en augmentation de 5 970 €, compte-tenu notamment de la formation continue de self-défense à mettre en place pour la police pluri-communale et de la certification pour la licence de spectacle
- le compte 62268 honoraires baissent de l'ordre de 19 %; sont affectés à ce compte notamment les frais de portage de l'EPF (79 639,51 €), ainsi que les frais de géomètre, de commissaire enquêteur, différentes analyses, de prestations juridiques
- les crédits du compte 6227 frais d'actes et de contentieux augmentent de 10 000 €
- le compte 6233 foires et expositions augmente de 24 168 €, compte-tenu d'une ouverture de crédits à hauteur de 50 000 € pour préparer la programmation de la salle culturelle pour la saison 2025/2026. Le budget affecté à l'animation du territoire est réparti comme suit : J comme Jonquilles 33 000 €; RSP : 15 000 €; Bastringue et tintamarre : 35 000 €; Foire d'automne : 10 000 €; Décembre on s'tient chaud : 3 000 €
- les publications du journal 197 étant réduites à 3 par an et une brève, les crédits prévisionnels du compte 6236 sont revus à la baisse (- 4 380 €)
- la distribution du journal 197 étant assurée par un prestataire externe et non plus par des vacataires les crédits du compte 6248 ont été revus à la hausse (+2 200 €)
- les crédits du compte 6247 transports collectifs sont augmentés de 1 000 € compte-tenu des prix pratiqués par les prestataires pour l'accueil de loisirs et périscolaire
- les crédits du compte frais d'affranchissement 6261 baissent de 11,76 % (- 2 000 €) compte-tenu des besoins
- le compte 6262 dédié aux frais de télécommunications passent de 24 610 € à 27 693 € compte-tenu des consommations antérieures
- au compte 6281 concours divers, sont imputés notamment les frais liés à l'adhésion de l'association des communes forestières, à lettres frontières, à l'ADM74
- le compte 62878 à d'autres organismes correspond notamment aux frais liés à l'EPF (3 760,80 €), à la participation aux coûts des actes d'Etat-civil délivrés par la commune de Contamines (5 460 €), au SYANE dans le cadre des conventions d'enfouissement et des bornes électriques
- les frais liés à l'instruction des actes d'urbanisme par la communauté de communes sont imputés au compte 62876 à un GFP de rattachement et s'élèvent à 60 475 €.
- le compte 6288 autres services extérieures augmente de 5 175 € compte-tenu des animations de la médiathèque et des interventions prévues dans le cadre du plan bleu sphère. Sont également affectés sur ce compte les frais liés aux sorties et intervenants du centre de loisirs et accueils périscolaires ; les crédits sont stables pour ces services.

- **Charges de personnel (012) : 5 408 825, 03 € (+309 393, 35 € soit +6,07% par rapport au prévisionnel 2023 et + 350 446,93 € par rapport à l'exécution 2023)**; Représentant plus de 52 % du prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement 2024, les charges de personnel restent le plus gros poste de dépenses. La maîtrise voire la baisse de la masse salariale reste un levier pour atteindre l'objectif de baisse des coûts de fonctionnement. Ce levier devra tenir compte de la rigidité de ces charges de personnel et du niveau de qualité de service attendu dans un contexte réglementaire contraint et d'évolution régulière de la démographie.

Pour mémoire, dans le but de redonner du pouvoir d'achat aux agents de la fonction publique, à plusieurs reprises, l'Etat a procédé à la revalorisation du point d'indice, lequel avait été gelé de 2010 à 2016 puis de 2017 à 2022. Ainsi, une revalorisation du point d'indice de + 3,5 % a été décidée à compter du 1er juillet 2022, puis de 1, 5 % à compter du 1er juillet 2023 ; la valeur mensuelle du point d'indice majoré est passée de 4,68 € à 4,92 € brut.

Pour rappel, le traitement brut mensuel minimum de la fonction publique correspond à l'indice majoré 361, correspondant à 1 750, 86 € bruts au 1er juillet 2023 (indice majoré minimum de 352 et 1 707,21 € bruts au 1er juillet 2022).

Globalement, l'an dernier, la commune a enregistré une hausse de 5, 05 % avec des charges s'élevant à 5 058 378, 10 €. Les charges nettes des remboursements (assurances) de 5 026 449, 88 ont augmenté de 5, 01 %, inférieure à l'évolution moyenne annuelle constatée depuis 2017 (6,35%).

Cette évolution est en partie due aux mesures réglementaires.

Cette année, il doit être tenu compte des mesures réglementaires à effectif constant comme suit :

-Indemnité de résidence : le décret n°2023-1168 du 12 décembre 2023 instaure une indemnité de résidence égale à 3 % du traitement dans certaines communes du département de Haute-Savoie à compter du 1er décembre 2023 ; la commune est éligible. Impact sur la masse salariale: 108 000 € + 9 000 € au titre de décembre 2023

-Attribution de 5 points d'indice majoré à tous les agents publics par le décret n°2023-519 du 28 juin 2023 à compter du 1er janvier 2024 : 66 000 €. Ainsi, est induit le passage à 366 points de l'indice minimum (plancher) de la fonction publique, soit un salaire minimum brut de 1 800, 72 €.

-Revalorisation du point d'indice d'1,5 % en année pleine : 35 000 €

-Le glissement vieillesse-technicité : 40 600 €

A effectif constant, l'impact réglementaire est de 249 600 €.

Il est raisonnable aussi d'anticiper d'une éventuelle nouvelle valorisation du point d'indice de 1,5 % au 1er juillet 2024 (+ 36 500 €)

A cela vient s'ajouter l'impact lié à des décisions municipales :

-Le renfort de la direction des ressources humaines avec un agent de catégorie A et un agent de catégorie B conformément aux lignes directrices de gestion

-La valorisation du régime indemnitaire des agents, avec une meilleure prise en compte des sujétions pour les plus bas salaires, participant à l'attractivité de la collectivité (délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2022) : +13 730 €

-La définition du projet culturel de la commune, sa mise en œuvre et la création d'une direction culture et animation du territoire au 1er janvier 2023 qu'il faudra renforcer pour l'exploitation de la future salle culturelle au sein du complexe intercommunal au plus tard début 2025

-Les effectifs scolaires prévisionnels ne devraient pas impacter le nombre d'ATSEM ; pour mémoire la charte actuelle prévoit dans la mesure du possible 1 ATSEM par classe de maternelle

-Le service de police pluri-communale créé au 1er janvier 2024 a impliqué la prévision d'un poste de chef de police de catégorie B et le passage d'une équipe de 2 à 3 agents de police municipale. La prévision de masse salariale de ce service est de 138 638 €. Il est à noter que les coûts liés à ce service portés par la commune seront ventilés entre les communes bénéficiaires qui devraient prendre en charge 46 212, 33 €.

-Compte-tenu de la temporalité des projets d'aménagement de mobilité et cadre de vie, le recrutement d'un chargé de projet à la direction technique et aménagement du territoire est suspendu; aussi l'assistance administrative du centre technique municipal est redéployé avec la direction.

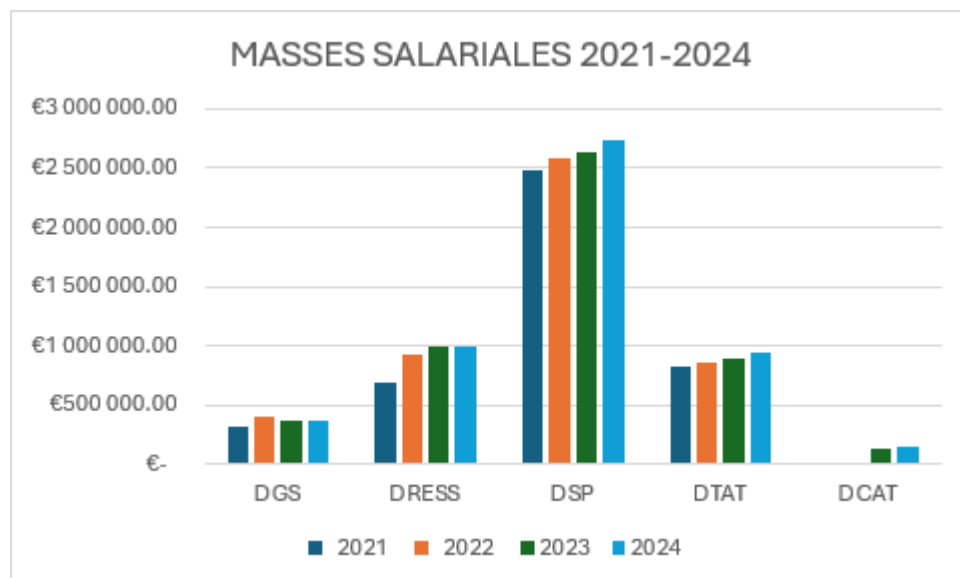
-Le service urbanisme et foncier est renforcé : + 25 000 € compte-tenu du renfort de la transition écologique avec un temps de travail qui passe de 50 à 100 %.

-Après quasiment un an sans agent en charge de la maintenance informatique, ce service est désormais externalisé ; cela impacte les charges de gestion courante.

Le prévisionnel est un effectif de 128,5 équivalents temps plein.

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, l'enveloppe globale à prévoir au budget s'élève à 5 408 825, 03€.

Pour information, le salaire moyen brut de la collectivité (hors prévision de création de poste) est de 2 252, 41 € (13ème mois inclus) ; le salaire médian est de 2 029 €.



- **Atténuations de produits (014) : 185 345 € (+18,66 %)** ; au compte 739115 est imputé le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU majoré de l'amende de carence. La majoration étant de 175%, le prélèvement est estimé à 35 345 €, compte-tenu de la déduction de 186 871, 98 € correspondant au solde de la participation de la commune au dispositif de bail réel solidaire (BRS) versée en 2021

Au compte 739223 est imputé le prélèvement lié au FPIC estimé à 150 000 € cette année.

- **Autres charges de gestion courante (65) : 1 471 743, 36 €** ; il est en augmentation de 8,28% par rapport au prévisionnel de l'an dernier.



- Cette évolution est en partie due aux frais informatiques imputés au compte 65811 qui passe de 56 000 € à 139 612, 80 €. L'externalisation de la maintenance informatique implique la prise en compte du coût du prestataire de l'ordre de 54 000 €. Aussi la multiplication des logiciels métiers en mode Saas augmente le coût informatique ; il est à noter aussi le logiciel RH qui a été renforcé pour s'adapter à la taille de la collectivité.
- La subvention d'équilibre à verser au CCAS prévue au compte 657362 est estimée à 460 975, 56 €. Celle-ci sera ajustée en fin d'année.
- Le budget affecté aux subventions d'associations (compte 65748) est stable à 304 000€ ; la ventilation sera ajustée selon les propositions des commissions enfance-jeunesse et sports-loisirs-culture-patrimoine
- La provision pour créances douteuses et éteintes passe de 3 000 € à 11 000 € (comptes 6541 et 6542) compte-tenu des informations données par le trésor public.
- Les comptes dédiés aux indemnités d'élus (65311, 65313 et 65314) voient leurs crédits augmenter de 12 % (+19 050 €) compte-tenu de l'évolution du point d'indice de la fonction publique et des cotisations aux caisses de retraite.
- La contribution au service incendie (compte 6553) passe de 210 505 € à 218 295 € cette année.
- Au compte 65568 autres contributions, sont prévus les crédits pour les participations à l'espace nautique du Foron d'un montant de 129 412,58 € montant égal à celui de l'an dernier. Sont également prévus les crédits des contributions au SRB (5 000 €) et à la fourrière (8 373 €).

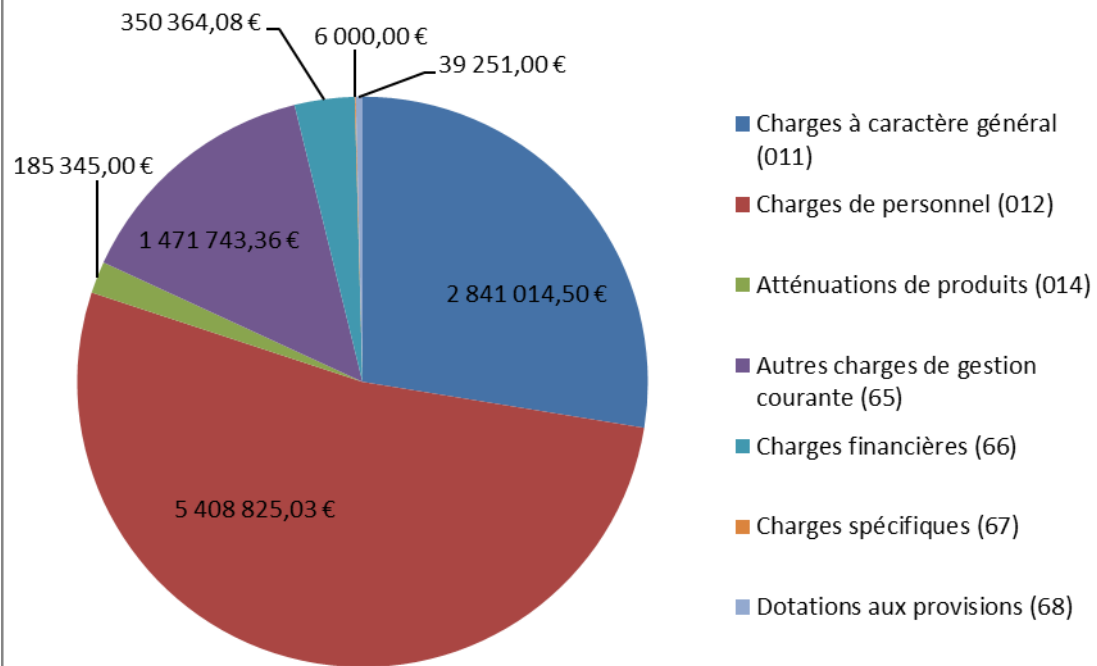
- **Les charges financières (66) : 350 364,08 €** ; à ce chapitre sont imputés les intérêts des emprunts réalisés (352 063,28 €), inclus les opérations liées aux intérêts courus non échus (intérêts correspondant à la période n+1 par rapport à l'exercice en cours, qui sont ensuite rattrapés ; ils peuvent donc être parfois négatifs). Par rapport à l'an dernier, ce chapitre est quasiment stable avec une légère baisse de 0,42 %.

- **Charges spécifiques (67) : 6 000 €** ; ce chapitre concerne les titres annulés et autres charges exceptionnelles. Il est nettement moins élevé que l'an dernier, où avait dû être prise en compte une annulation de titre mal imputé en 2020 correspondant à un loyer de la gendarmerie.

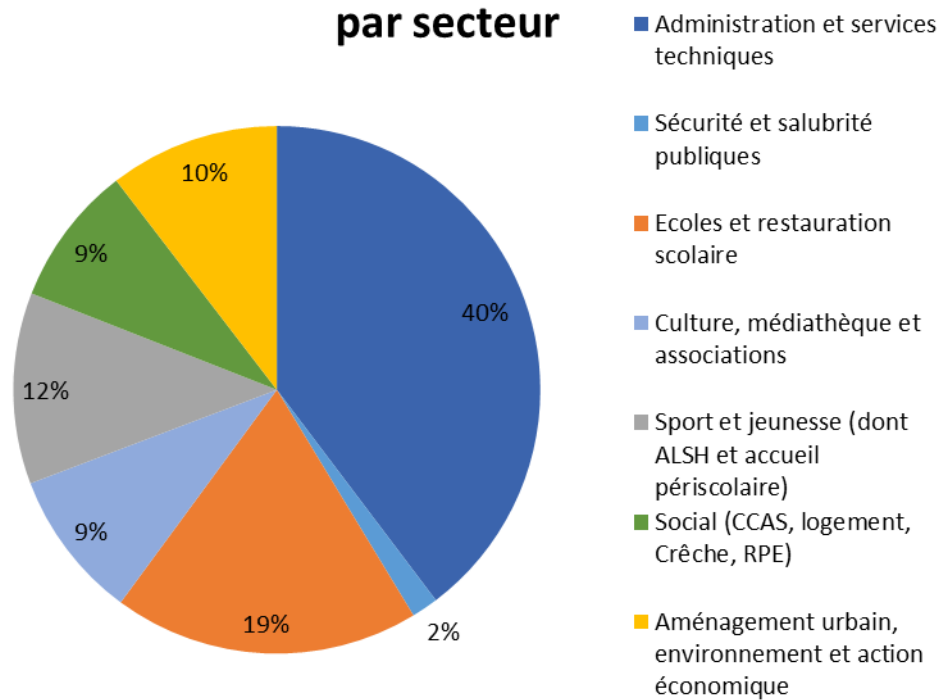
- **Dotations aux provisions (68) : 39 250, 68 €** ; au compte 6815 sont prévues les provisions pour risque des créances à surveiller selon le retour de la trésorerie. Il s'agit des créances prises en charge depuis plus de deux ans (730 jours) non encore recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuses et/ou contentieuses

La hausse des dépenses réelles prévisionnelles de gestion (9 906 927, 89 €) est de l'ordre de 5,42 %. Avec les charges financières, le prévisionnel est en hausse de 5,21 % par rapport à celui de 2023. Avec les charges exceptionnelles, le montant total des dépenses réelles de 10 302 542, 65 € augmente de 5,12 %. Cette évolution est essentiellement liée aux charges de personnel et à la conjoncture économique. Cette évolution est légèrement supérieure à celle annoncée dans le DOB, sachant que l'objectif est toujours de maîtriser l'évolution des dépenses réalisées et de les maintenir au plus au niveau de 2023.

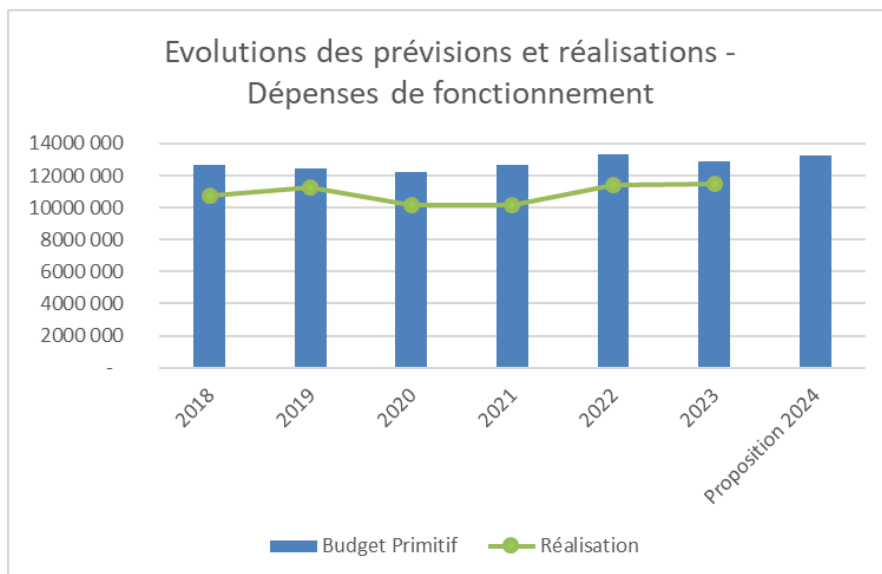
### Structure des dépenses réelles de fonctionnement



### Répartition des dépenses réelles par secteur



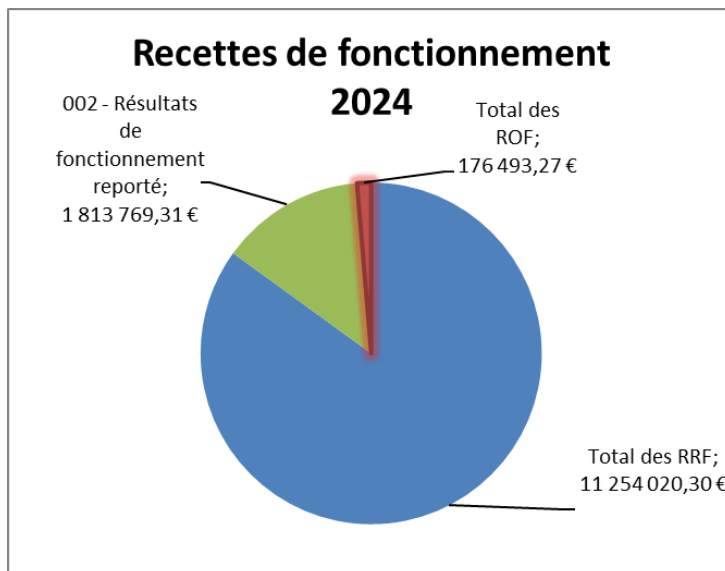
***Pour information :***



## Les recettes

REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT par chapitre	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Proposition BP 2024	Variation 23/24
013 - Atténuations de charges	900 000,00	16 000,00	30 400,00	12 957,00	31 000,00	139,25%
70 - Produits des services	544 164,67	1 418 235,53	1 598 631,86	1 644 062,00	1 832 016,33	11,43%
73 - Impôts et taxes	4 312 754,00	4 404 508,00	4 595 191,00	688 958,00	688 958,00	0,00%
731 - Fiscalité locale				4 298 811,00	4 799 854,00	11,66%
74 - Dotations, subventions et participations	3 193 482,00	3 367 534,93	3 489 310,00	3 554 004,07	3 758 455,97	5,75%
75 - Autres produits de gestion courante	352 900,00	230 600,00	156 800,00	156 000,00	143 136,00	-8,25%
76 - Produits financiers	20,80	100,00	100,00	100,00	300,00	200,00%
77 - Produits spécifiques	21 000,00	5 522,53	4 750,00	3 000,00	300,00	-90,00%
78 - Reprise sur provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
<b>TOTAL</b>	<b>9 324 321,47</b>	<b>9 442 500,99</b>	<b>9 875 182,86</b>	<b>10 357 892,07</b>	<b>11 254 020,30</b>	<b>8,65%</b>
Total hors produits exceptionnels	9 303 321,47	9 436 978,46	9 870 432,86	10 354 892,07	11 253 720,30	8,68%

Le prévisionnel des recettes réelles hors produits exceptionnels (300 €) et produit financier (300 €) d'un montant de 11 253 720, 30 € est plus élevé que celui des dépenses réelles et est en augmentation de 8,65 % par rapport à l'an dernier (+895 928,23 €)



Recettes d'ordre de fonctionnement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Proposition BP 2024
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 341	52 341	161 650	176 361	176 493
<b>TOTAL</b>	<b>45 341</b>	<b>52 341</b>	<b>161 650</b>	<b>176 361</b>	<b>176 493</b>

A ces recettes d'ordre et réelles s'ajoute l'excédent antérieur reporté d'un montant de 1 813 769, 31 €.

### Les opérations d'ordre

Elles comprennent les amortissements des subventions pour 41 220, 79 €, 37 000 € de valorisation des travaux en régie, 80 520,82 € de neutralisation de l'assurance dommage-ouvrage du complexe intercommunal sportif et culturel et 14 527, 66 € de neutralisation des amortissements de subvention d'équipement, et 3 224 € de reprise d'amortissement. Ces recettes d'ordre d'un montant global de 176 493, 27 € s'équilibrent avec les dépenses d'ordre d'investissement.

**Observations sur les évolutions des recettes réelles :**

- **Atténuations de charges (013) : 31 000 € (+139,25%)** ; sont imputés les remboursements de charges notamment par la sécurité sociale et les assurances des arrêts maladie. Les prévisions sont conformes aux réalisations antérieures

- **Produits des services (70) : 1 832 016, 33 € (+ 11,43 %)** ; le remboursement du personnel du CCAS est imputé sur ce chapitre (994 807, 27 €) et dans la mesure où les charges de personnel du CCAS augmentent de plus de 117 000 €, cette évolution impacte les prévisions de ce chapitre. Les prévisions de recettes liées aux services de restauration scolaire, accueils périscolaire et extrascolaire augmentent par rapport à l'an dernier raisonnablement compte-tenu des prévisions d'activité de ces services (+ 75 000 €).

- **Impôts et taxes (73) : 688 958 €**

Il s'agit de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes. Celle-ci est stable à 688 958 €, dans la mesure où il n'y a pas eu de nouveau transfert de charges vers Arve et Salève.

- **Fiscalité locale (731) : 4 799 854 € (+ 11, 66%)**

- les impôts directs locaux : avec le prévisionnel des bases revalorisées en moyenne à + 3, 90 % et la nécessaire augmentation du produit de 430 000 € entraînant une hausse des taux de fiscalité directe, le montant attendu est de 4 232 872 €.

Il est à noter que les bases de taxe d'habitation sont plus basses qu'en 2023 et sont mêmes inférieures à celles de 2022 ; les services fiscaux l'expliquent par la déclaration faite par les contribuables lors de la mise en place du service « gérer mes biens immobiliers ».

Pour mémoire, suite au débat d'orientations budgétaires et l'actualisation des données par la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques), les taux proposés sont :

		2023	2024
<b>THRS</b>	Bases	1 312 691 €	1 192 000 €
	Taux	11,78%	<b>13,41 %</b>
	Produit	154 635 €	159 847€
	Majoration	28 851 €	86 334 €
	Contribution moyenne	573 €	1 019 €
<b>TFPB</b>	Bases	10 856 242 €	11 296 000 €
	Taux	25, 61 %	<b>29, 15 %</b>
	Produit	2 780 284 €	3 292 784 €
	Coefficient correcteur	581 134 €	605 679 €
	Contribution moyenne	519 €	692 €
<b>TFPBN</b>	Bases	151 320 €	158 200 €
	Taux	49 %	<b>55,77 %</b>
	Produit	74 147 €	88 228 €
<b>TOTAL</b>		3 696 224 €	4 232 872 €

Pour mémoire, le contribuable ne paye plus de taxe d'habitation sauf pour sa résidence secondaire.

-la taxe additionnelle aux droits de mutation (compte 73123 est estimée à 350 000 € (-30 %) compte-tenu du contexte économique et du ralentissement de la construction immobilière.

- les droits de place (compte 73154) sont attendus à la hausse (+ 19 500 €) compte-tenu des droits de place des food trucks et de la location des jardins partagés

- **Dotations et participations (74) : 3 758 455, 97 € (+ 5,75%)**

- La dotation forfaitaire est estimée à 423 745 € soit le montant de l'an dernier minoré de 0,5% ; pour mémoire, il n'y a plus de prélèvement supplémentaire lié à la contribution au redressement des finances publiques

- La dotation de solidarité rurale est estimée à 157 800 € ; il est prévu une évolution de l'ordre de 7%, compte-tenu de l'abondement national.

- Le FCTVA relative aux dépenses de fonctionnement éligibles 2023 (compte 744) est prévu à 20 783, 97 €

- La prévision des fonds frontaliers (compte 7488) est estimée raisonnablement à 2 730 000 € compte-tenu des incertitudes quant à son montant.

- La participation de la CAF au fonctionnement des services d'accueil péri et extrascolaire est imputée au compte 747888 (200 000 €). Il s'agit des prestations de service variables selon l'activité du service et du bonus territoire versé dans le cadre de la convention de territoire globale (CTG) en lieu et place de l'ancien dispositif contrat enfance-jeunesse (CEJ). Les crédits prévisionnels augmentent de 20 000 € par rapport à l'an dernier

- La dotation pour les passeports et cartes d'identité est estimée à 23 000 € (compte 7485, + 5 000 €) compte-tenu du nombre de documents délivrés par an et de la valorisation appliquée l'an dernier.

- Au compte 74718, autres participations de l'Etat, est prévue la participation de l'Etat au titre du dispositif de la cantine à 1 € (25 000 €).

-Les allocations compensatrices de l'Etat correspondant à la compensation des exonérations d'impôts décidées par l'Etat sont prévues au compte 74833 pour 123 127 € et non sur le compte 74834 comme cela a été prévu l'an dernier

-La participation des communes au service de police pluri-communale est prévue au compte 74748 pour 59 000 €

- **Autres produits de gestion courante (75) : 143 136 € (-8,25%)**

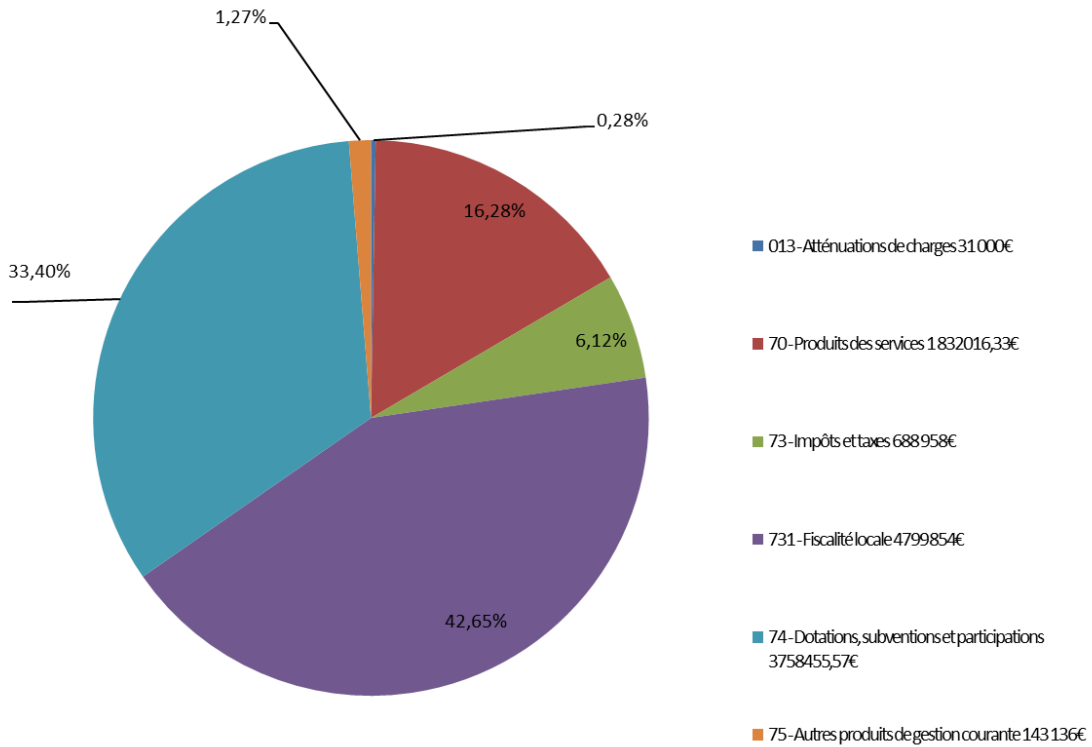
Les recettes attendues des loyers sont en baisse par rapport aux années précédentes, compte-tenu de la cession du bail de la gendarmerie à la communauté de communes Arve et Salève prévue courant le premier semestre.

Cette année, il a été prévu les recettes liées à la location des locaux de la maison médicale à compter de septembre estimées à 17 636 € pour 2024.

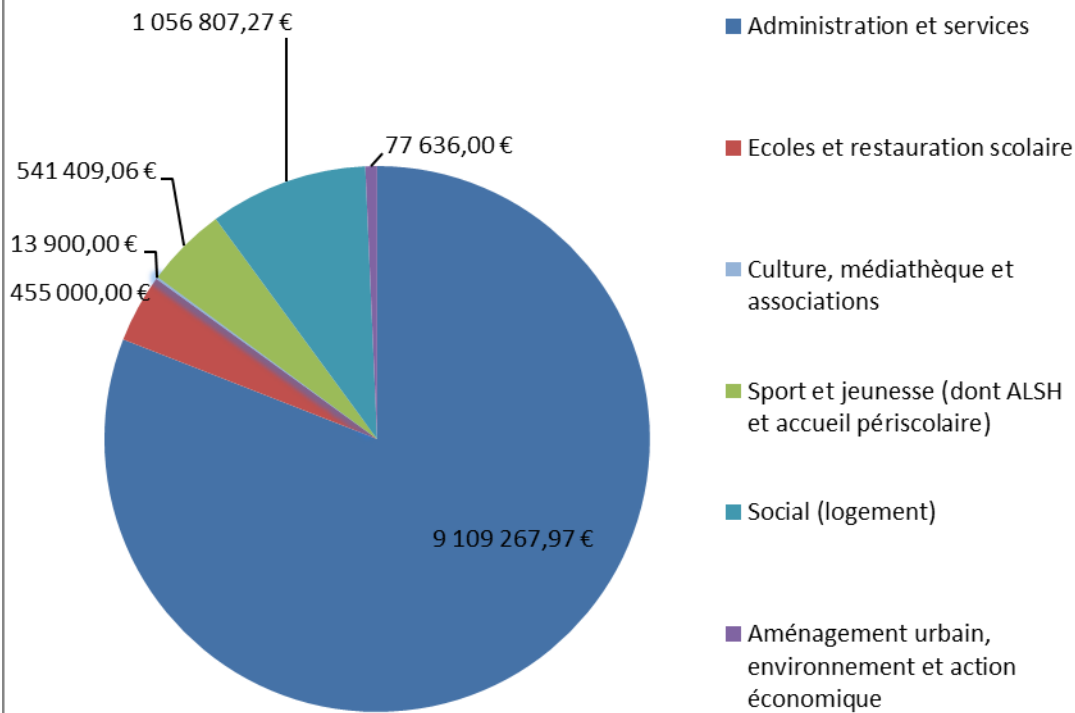
- **Produits financiers (76) : 300 € ;** il s'agit de dividende versé par la Compagnie du Rhône (CNR).

- **Produits spécifiques (77) : 300 €,** sont imputés à ce chapitre les annulations de mandat et les remboursements de sinistres connus au moment de la préparation du budget.

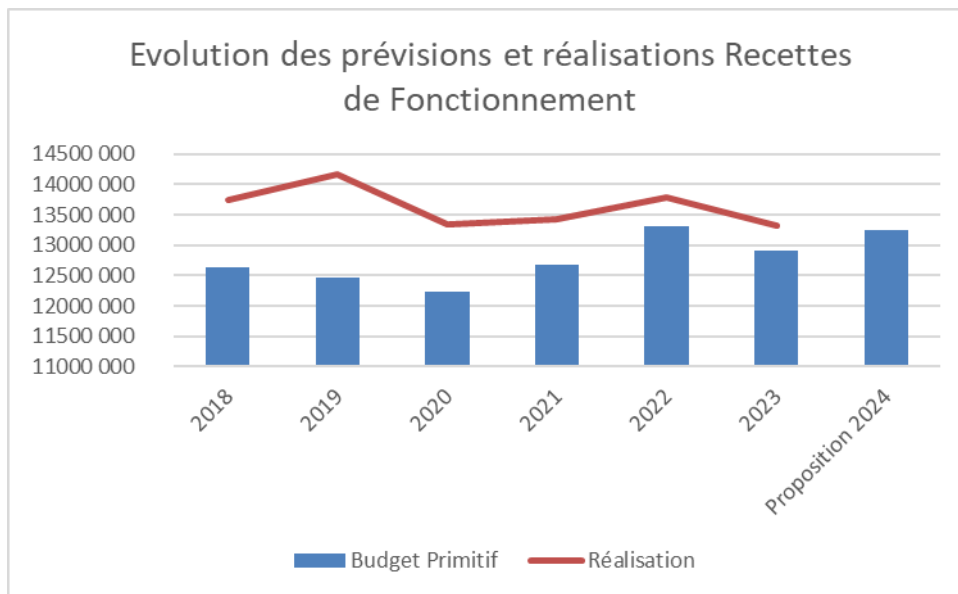
### Structure des recettes réelles de fonctionnement



### Répartition des recettes réelles par secteur



***Pour information :***



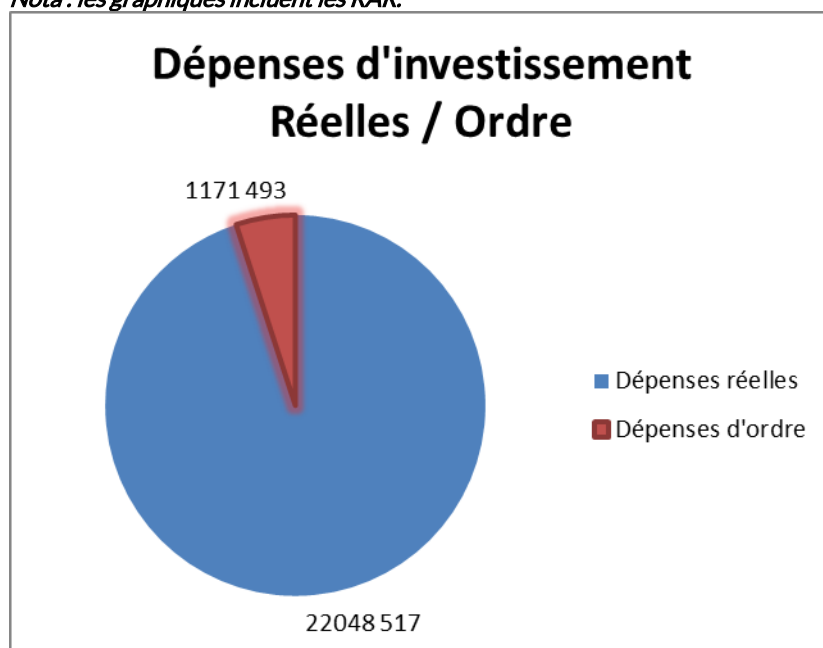


## La section d'investissement

### Les dépenses

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT par chapitre	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Proposition BP 2024
020 - Dépenses imprévues	-	-	-		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-		5 000	27 269	0
13 - Subventions d'investissement	-				
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 093 814	1 108 578	5 383 029	776 803,91	702 690,73
20 - Immobilisations incorporelles	206 197	678 965	468 042	251 725	122 556,20
204 - Subventions d'équipement versées	50 000	265 000		42 140	0
21 - Immobilisations corporelles	3 527 505	1 937 198	3 373 222	3 059 368	3 894 577,23
23 - Immobilisations en cours	4 067 626	5 798 765	8 499 081	6 264 389	8 056 533,31
27 - Autres immobilisations financières	214 011	164 688	162 434	162 434	182 216,93
45 - Opérations pour compte de tiers	2 439 880	4 843 703	4 028 000	3 953 441	9 089 942,18
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES (restes à réaliser inclus)</b>	<b>11 599 032</b>	<b>14 796 897</b>	<b>21 918 807</b>	<b>14 537 569</b>	<b>22 048 516,68</b>
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>45 341</b>	<b>52 341</b>	<b>836 836</b>	<b>608 562</b>	<b>1 171 493,27</b>
<b>DEFICIT ANTERIEUR</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>11 599 032</b>	<b>14 796 897</b>	<b>22 755 643</b>	<b>15 146 131</b>	<b>23 220 009,95</b>

Nota : les graphiques incluent les RAR.



## Les opérations d'ordre

Les dépenses d'ordre d'un montant de 1 171 493, 27 € sont réparties en deux chapitres :

- **Chapitre 040 « opération entre section » 176 493,27 €** : ces dépenses d'ordre s'équilibrent avec les recettes d'ordre de fonctionnement.

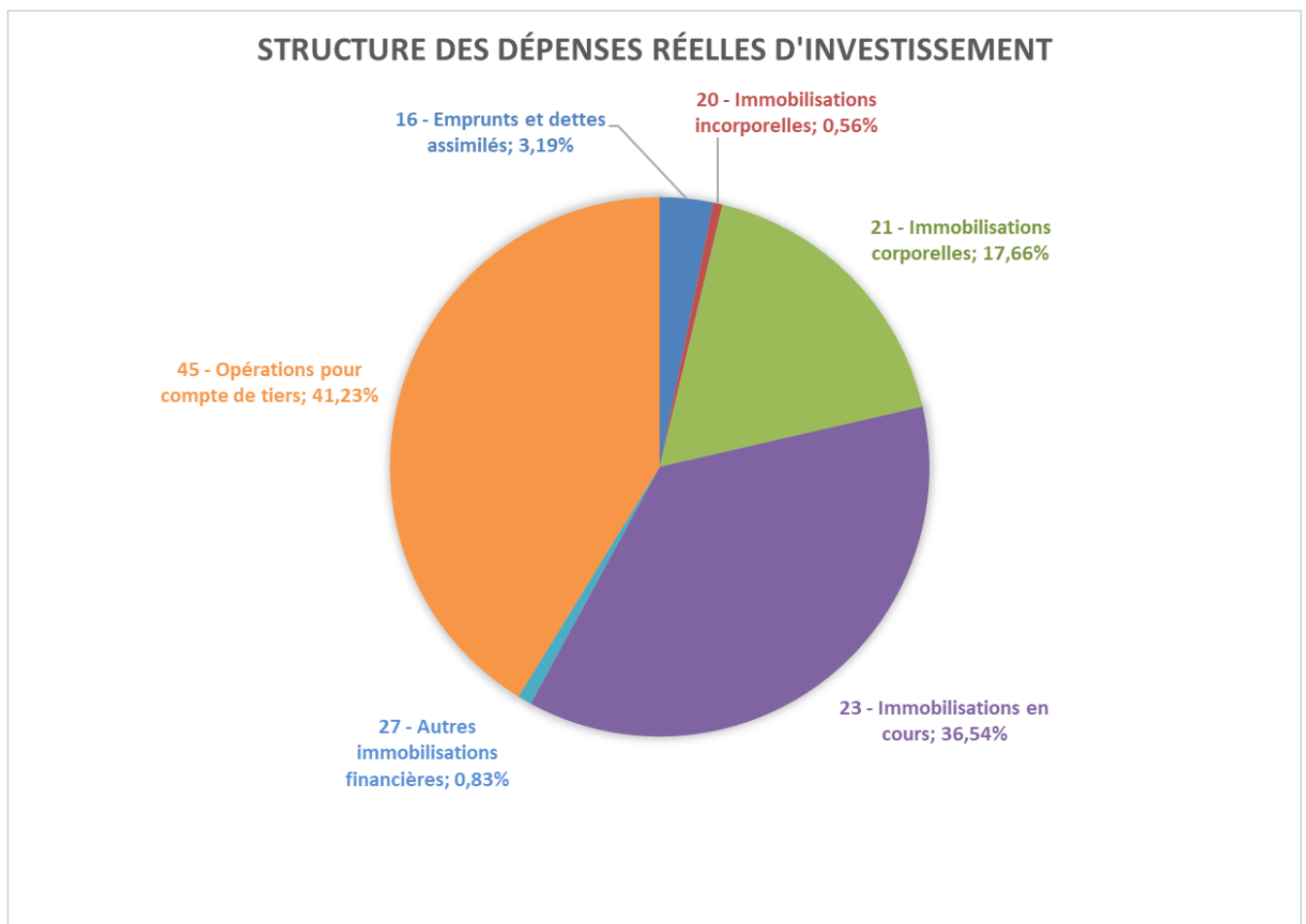
Elles comprennent les amortissements des subventions pour 41 220, 79 €, 37 000 € de valorisation des travaux en régie, 80 520,82 € de neutralisation de l'assurance dommage-ouvrage du complexe intercommunal sportif et culturel et 14 527, 66 € de neutralisation des amortissements de subvention d'équipement, et 3 224 € de reprise d'amortissement.

- **Chapitre 041 « opérations patrimoniales » 995 000 €** : ces dépenses d'ordre s'équilibrent avec les recettes d'ordre d'investissement.

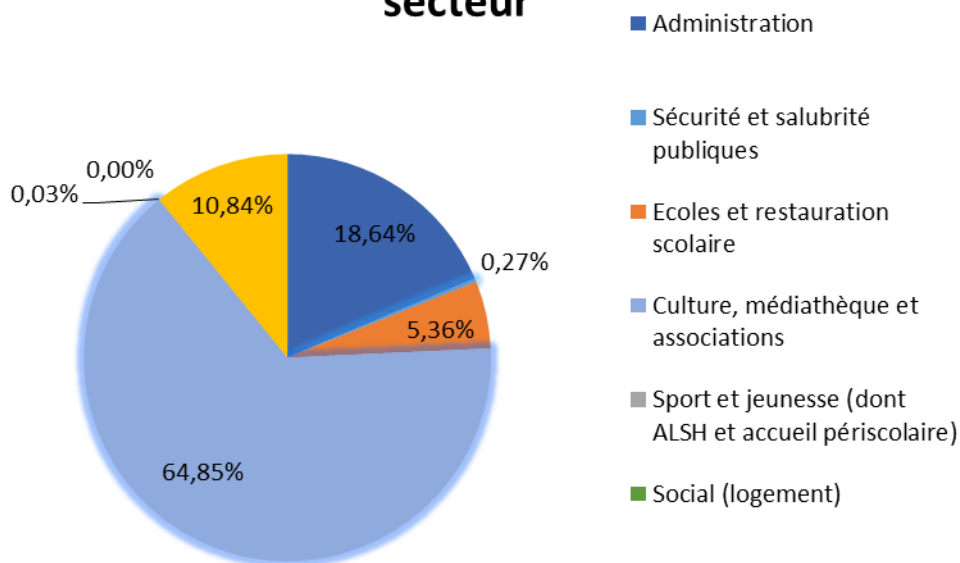
Il s'agit du remboursement comptable des avances pour travaux dans le cadre de l'opération du complexe intercommunal sportif et culturel.

## Les dépenses réelles

Compte-tenu des capacités de financement de la commune, comme annoncé en conseil municipal, les crédits des opérations d'équipement ne sont ouverts qu'en cas de certitude d'obtention de subventions, sauf pour les opérations déjà engagées et les demandes de financement en cours d'instruction. Le budget sera modifié dès lors que les subventions demandées seront notifiées.



## Répartition des dépenses réelles par secteur



Les dépenses d'équipement de 12 073 666,84 € se ventilent comme suit :

Les restes à réaliser (218 169,61 €) sont inclus (en rouge dans le tableau). L'opération 320 sert de variable d'équilibre à la section.

### 101 - Mairie d'Ésery - 7 722 €

Etude pour restauration lourde (RAR)	7 722,00
--------------------------------------	----------

### 125 - Aménagements des Rocailles - 15 240 €

MOE	10 740,00
Réparations des toilettes existants	4 500,00

### 14 - Stade de la Ranche opération spécifique - 720€

RAR Terrain de foot synthétique	720,00
---------------------------------	--------

### 171 - Rue de la Ravoire - 12 686,01 €

Marché aménagement d'un cheminement partagé et d'un plateau sur-élevé rue de la Ravoire	12 686,01
---	-----------

**173 - Giratoire Route de l'Eculaz AP - 43 947,60 €**

Création d'un giratoire route de l'Eculaz (géomètre , réseaux, foncier et Moe)	2 259,60
Frais notaires avec riverains	41 688,00

**174 - Opération rue des Écoles (AP/CP) - 111 500 €**

MOE	111 500,00
-----	------------

**175 - Cœur de Ville - 165 240 €**

Acquisition foncières	165 240,00
-----------------------	------------

**177- Local Activités Médicales - 640 000 €**

Aménagement intérieur	640 000,00
-----------------------	------------

**21 - BATIMENTS SCOLAIRES - 1 181 169,68€**

Ecole Rose des Vents [67]	1 160 000,00
Ecole Rose des Vents [21]	6 626,00
Ecole Rose des Vents [21]	241,82
Groupe scolaire d'Arculinges Ésery [64]	7 300,00
Groupe scolaire des Vents Blancs [85]	2 000,00
Ecole du Joran [65]	4 914,86
RAR Ecole du Joran [65]	87,00
Ecole du Môlan/Joran [66]	0,00
RAR Ecole du Môlan/Joran [66]	0,00

**300 - ACTIVITES CULTURELLES (MJC, MEDIATHEQUE, LUDOTHEQUE) - 33 280 €**

MJC	16 200,00
RAR MJC	1 390,00
RAR Médiathèque	2 690,00
Médiathèque	13 000,00

**310 - PATRIMOINE - 57 129,12 €**

Eglise de Reignier RAR	18 983,19
Eglise d'Esery	25 000,00
Toiture Presbytère	11 645,93
Auberge d'Esery Etude	1 500,00

**320 - Opérations foncières – 2 984 356, 70 €**

<b>RAR Terrains</b>	<b>2 893,60</b>
Terrains	2 981 463, 10

**420 - ENFANCE JEUNESSE - 1 000 €**

Mobilier espace du Foron	1 000,00
--------------------------	----------

**52 - Opération Grande Rue - 594 000 €**

Etude AMO et MOE	242 000
Démolition et désamiantage maisons Gay et Thoby	352 000

**822 - Aménagement de voiries diverses et réseaux - 219 895,68 €**

Route des rocailles	15 000,00
Chemin de Nanteux	30 000,00
Chemin des Moulins	20 000,00
Chemin des Bordes	12 000,00
<b>RAR Route de Méran amélioration du fossé ruisseau des Vignes</b>	<b>5 670,00</b>
<b>RAR MOE Création piste cyclable entre le giratoire de l'église et le giratoire de la gendarmerie</b>	<b>33 599,70</b>
Voirie réfection Routes	20 000,00
<b>Signalétique verticale (RAR)</b>	<b>4 025,98</b>
Signalétique verticale	30 000,00
Poteaux incendie	30 000,00
chemin des Favules	15 000,00
Pose d'un compteur triphasé ancien hôpital	2 100,00
Support totem église	2 500,00

**823 - AMENAGEMENTS PAYSAGERS ET URBAINS - 188 611,65 €**

rue du Môle plantation secteur 1 remplacement buis	1 000,00
rue du Môle revêtement perméable pieds d'arbres	4 100,00
Arborisation zone agrès	10 000,00
Poubelles publiques	3 000,00
Massif route de la Biolle route de la Muraz	1 500,00
Illuminations Noel	1 000,00
<b>Illuminations Noel (RAR)</b>	<b>2 011,65</b>
Bancs et tables de pique-nique	5 000,00
WC public Esery	30 000,00
Agrandissement cimetière Esery	130 000,00
bande long route d'arcine birdie	1 000,00

**830 - Environnement Divers - 120 000 €**

Mise en place de CSE (OM / TRI) 7 places cette année	80 000,00
Chemin des Favules	40 000,00

**87 - Complexe culturel et sportif opération spécifique - 5 159 092,48 €**

Travaux	5 159 092,48
---------	--------------

**93 - PUP Sur Combe - 403 740€**

(RAR) Aménagement routier PUP	7 848,00
Aménagement routier PUP	395 892,00

**95 - Administration générale et Bâtiments Administratifs - 94 638,02€**

Etude Photovoltaïque (RAR)	1 000,00
(RAR)Logiciel RH	11 823,00
LOGICIEL RH	3 714,00
Paramétrage logiciel gestion des temps RH	1 000,00
Matériel informatique et mobilier	3 850,00
Adaptation poste	500,00
	2 700,00
Salle du serveur de la mairie	
(RAR)Modification PLU	18 180,00
(RAR) Serveur Mairie	48 534,96
Disque dur augmentation sur NAS	386,46
(RAR) Gros travaux modification hardware et pose modem 4G panneaux lumineux	2 949,60

**96 - SERVICES TECHNIQUES - 14 297,90€**

Remorque pour barrières(RAR)	1 797,90
Etanchéité toiture CTM	10 000,00
Taille haie	1 000,00
Débroussailleuse	1 500,00

**961 - POLICE PLURI COMMUNALE - 25 400 €**

Logiciel	1 641,60
Matériel technique	10 071,91
Aménagement véhicule C3	5 448,00
Téléphone	631,20
Aménagement locaux	7 607,29

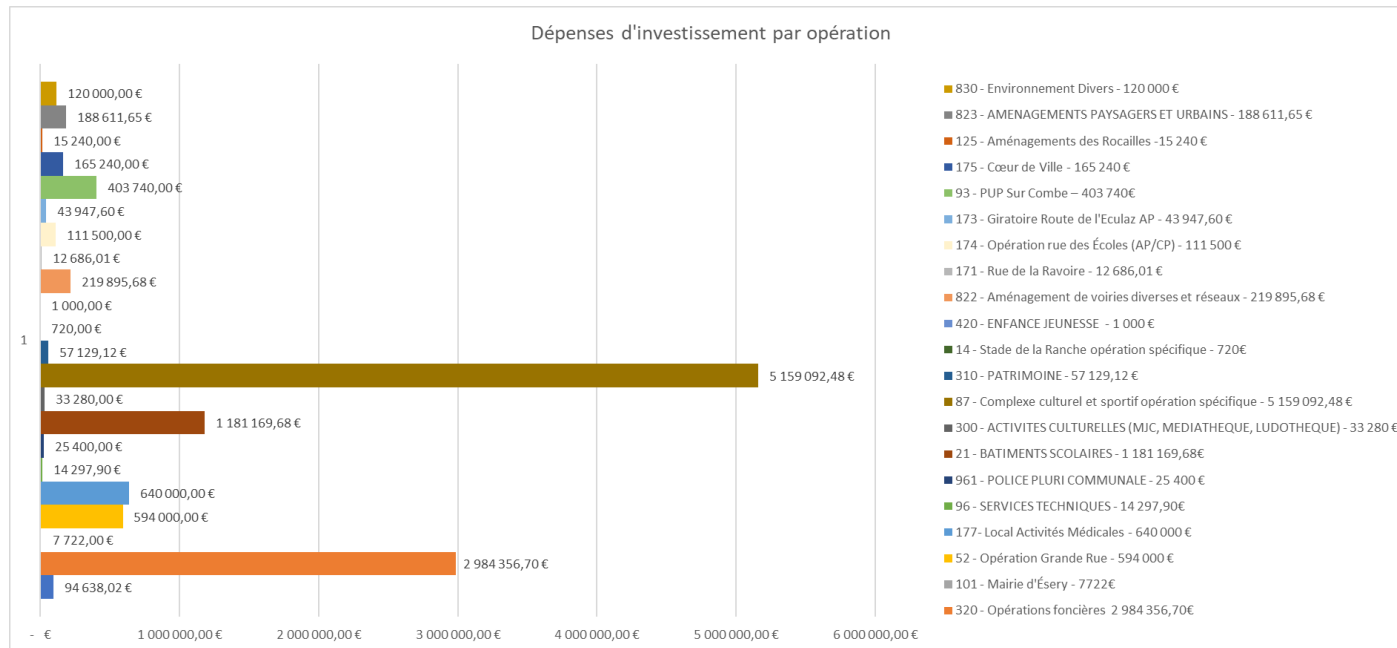
**Le plan pluriannuel d'investissement prévoit des crédits à hauteur de 9 468 720,67 € pour l'année 2024.**

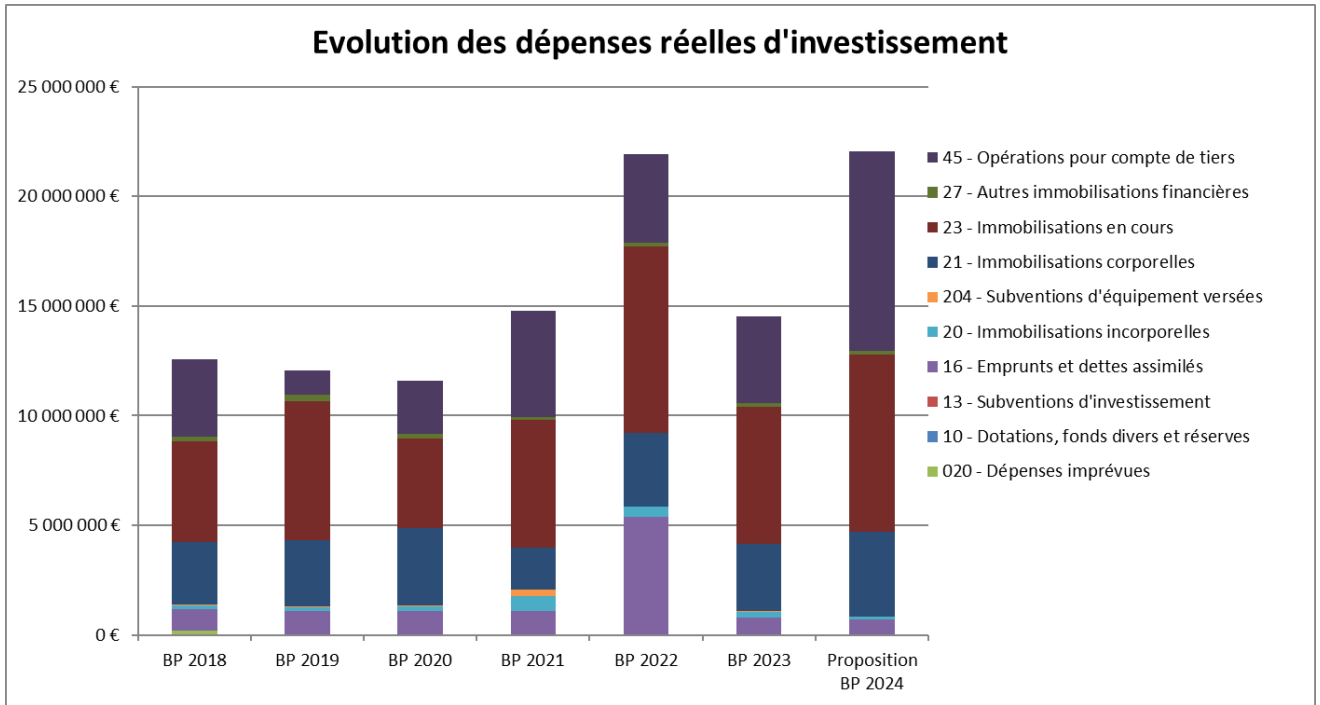
**Les autres dépenses réelles d'investissement sont constituées de :**

<b>Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées – 772 690,73 €</b>	
Remboursement du capital	697 690,73
165- Dépôts et cautionnements reçus	5 000

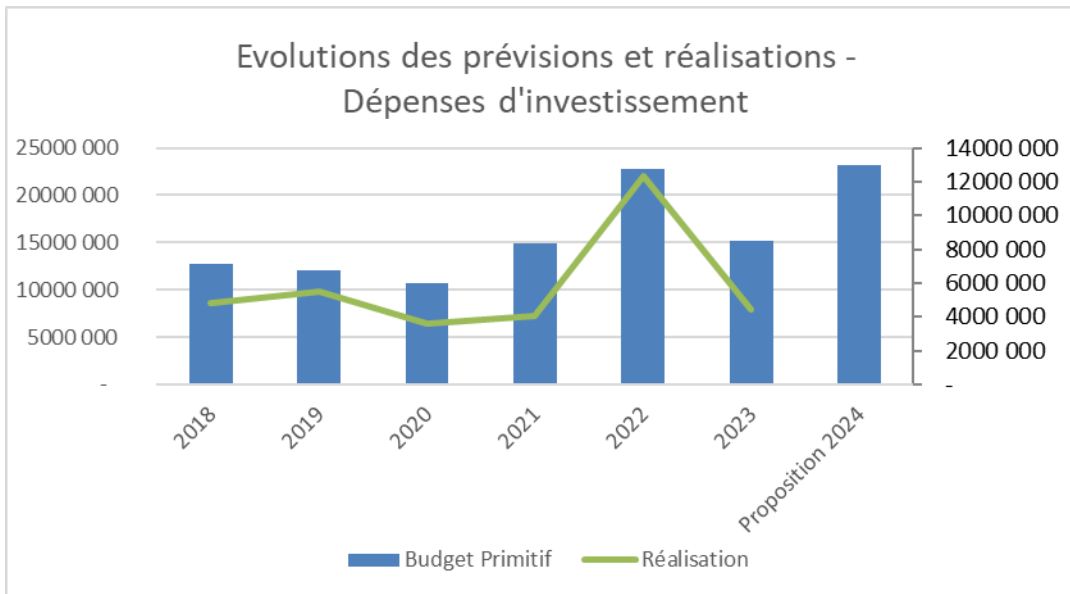
<b>Chapitre 27 - Autres immobilisations financières – 182 216,93 €</b>	
Portages EPF	182 216,93

<b>Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers – 9 089 942,18 €</b>	
Projet de construction complexe intercommunal sportif et culturel : part Arve&Salève pour le gymnase et la base départementale de tennis	9 089 942,18





*Pour information :*

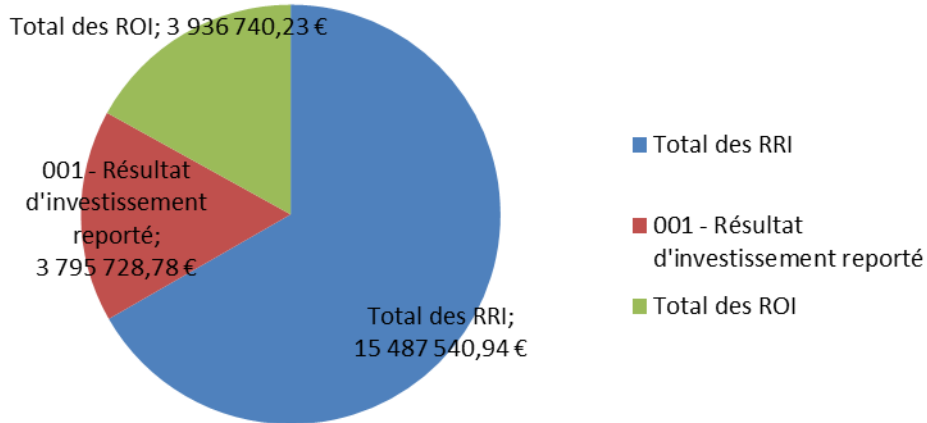




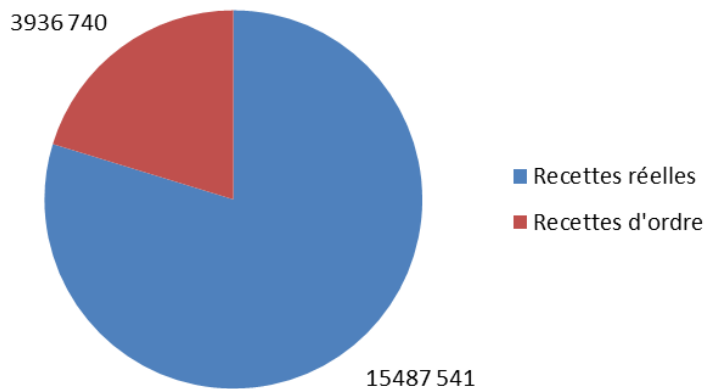
*Les recettes*

RECETTES D'INVESTISSEMENT par chapitre	BP 2020	BP2021	BP 2022	BP 2023	Proposition BP 2024
024 - Produits des cessions	661 500	500		500	800 000
10 - Dotations, fonds divers et réserves	589 064	410 896	1 053 767	673 648	500 000
13 - Subventions d'investissement	976 558	2 186 788	2 085 344	2 325 123	5 092 598,76
16 - Emprunts et dettes assimilés	-	-	7 576 134	0	0
165 - Dépôts et cautionnement reçus	2 000	2 000	1 500	2 000	5 000
21 - Immobilisations corporelles					
23- Immobilisations en cours	315 080				
45 - Opérations pour compte de tiers	2 439 880	4 843 703	4 028 000	3 953 441	9 089 942,18
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES (restes à réaliser inclus)</b>	<b>4 984 081</b>	<b>7 443 887</b>	<b>14 744 745</b>	<b>6 954 712</b>	<b>15 487 540,94</b>
<b>RECETTES D'ORDRE</b>	<b>2 114 462</b>	<b>2 133 548</b>	<b>2 901 376</b>	<b>2 956 649</b>	<b>3 936 740,23</b>
<b>EXCEDENT ANTERIEUR</b>	<b>3 088 455</b>	<b>3 739 368</b>	<b>3 653 336</b>	<b>4 648 545</b>	<b>3 795 728,78</b>
<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (021)</b>	<b>1 457 374</b>	<b>1 532 436</b>	<b>1 456 186</b>	<b>586 224</b>	<b>356 093,02</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 644 373</b>	<b>14 849 238</b>	<b>22 755 643</b>	<b>15 146 131</b>	<b>23 220 009,95</b>

## Recettes d'investissement 2024



## Recettes d'investissement Réelles / Ordre

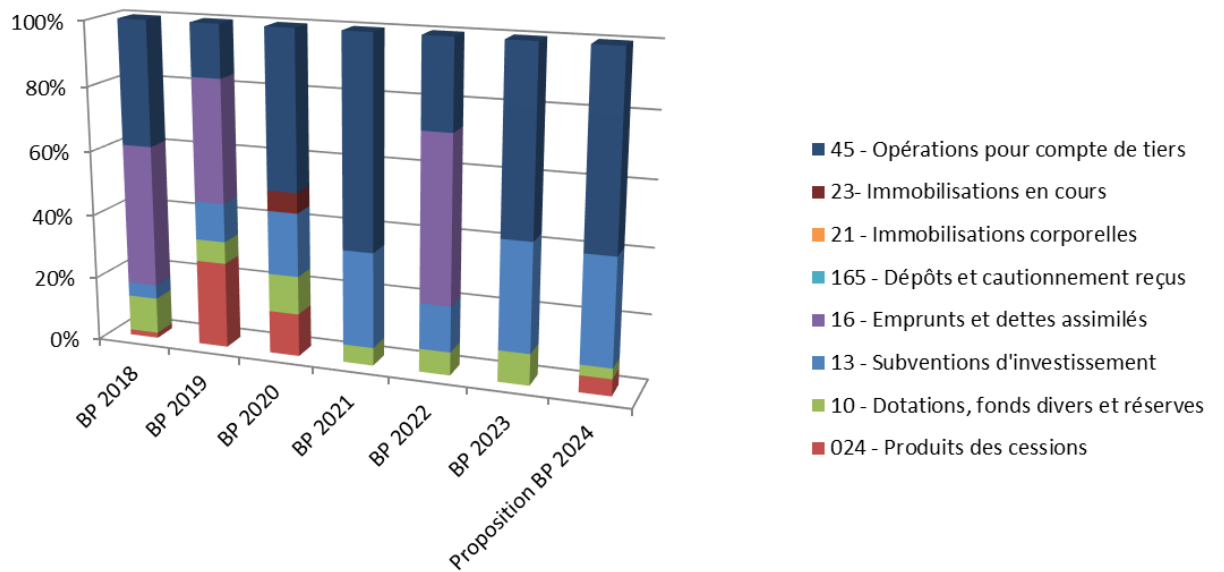


Les recettes réelles d'investissement se ventilent comme suit :  
 Les restes à réaliser sont inclus (en rouge dans le tableau).

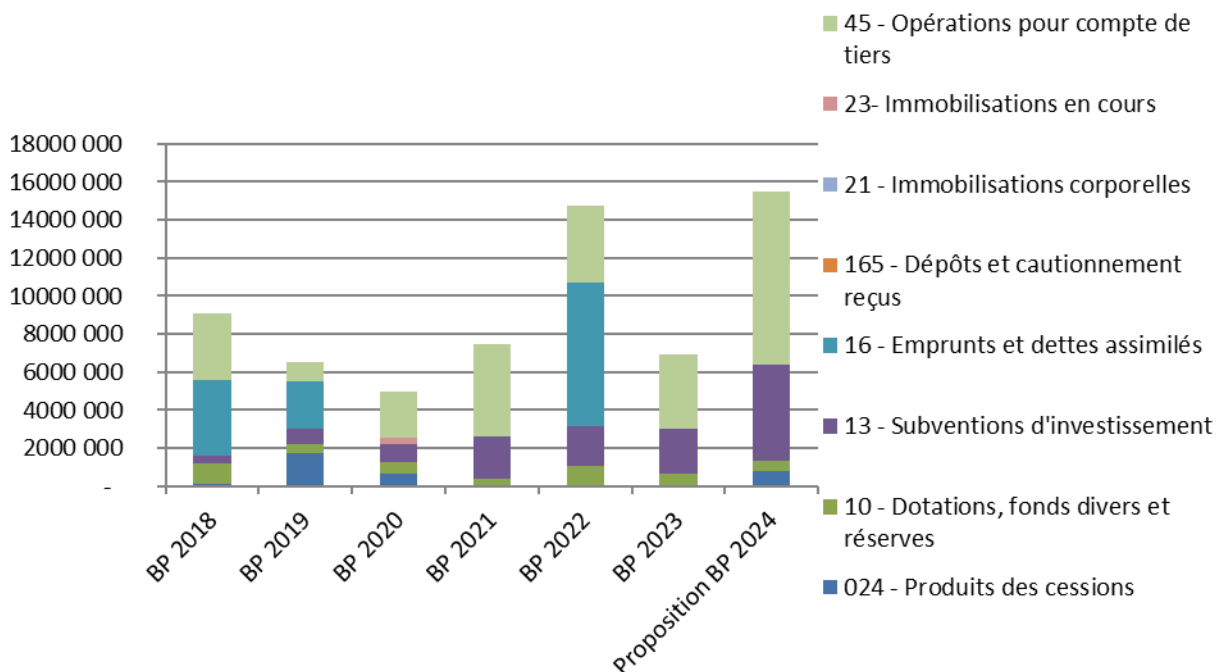
10 - Dotations, fonds divers et réserves – 500 000 €		
10222 - F.C.T.V.A.	300 000	FCTVA dû pour les travaux de 2023
10226 - Taxe d'aménagement	200 000	

<b>13 - Subventions d'investissement - 5 092 598,76 €</b>		
1312 - Région	80 000,00	Dojo du complexe sportif
1312 - Région	1 200 000	Plan de relance pour espace culturel
1313 - Département	1 000 000	Salle culturelle
1313- Département	105 193	Aménagement intérieur maison médicale
1313- Département	560 000	Dossier de prise en considération Grande rue
1318 - Autres	13 344,46	ADEME pour le complexe
1321- Etat	893 070	Fonds vert zone à faible mobilité Grande rue
1321- Etat	76 259,40	Plan vélo pour la rue des écoles
1322 - Région	19 360	Bonus bourg centre pour les agréés
1322 - Région	17 294,33	City stades
1322- Région	259 000	Travaux école Rose des Vents
1323- Département	43 524,57	Participation giratoire de l'Eculaz
1323-Département	20 010	Espace naturel sensible Crêt Pelé
1323-Département	210 000	CDAS pour école Rose des Vents
1323-Département	50 000	CDAS pour école Rose des Vents
1328- CAF	96 371	CAF pour école Rose des Vents
1347 - Dotation de soutien à l'investissement	112 758	Ecole Rose des Vents
1336 - Participations pour voirie et réseaux	100 000	PUP Sur Combes
1336 - Participations pour voirie et réseaux	112 139	Avenant n°2 PUP Sur Combes
13461 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	105 000,00	Ecole Rose des Vents
13461 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	19 275	Rue de la Ravoire
<b>16- Emprunts et dettes assimilées - 0 €</b>		
<b>165- Dépôts et cautionnements reçus- 5 000 €</b>		
<b>024- Produits des cessions d'immobilisations - 800 000 €</b>		
024- Produits des cessions d'immobilisations	800 000	Vente de la gendarmerie à Arve et Salève
<b>45 - Opérations pour compte de tiers - 9 089 942,18 €</b>		
458215 - Base départementale de tennis	9 089 942,18	Part intercommunale du complexe

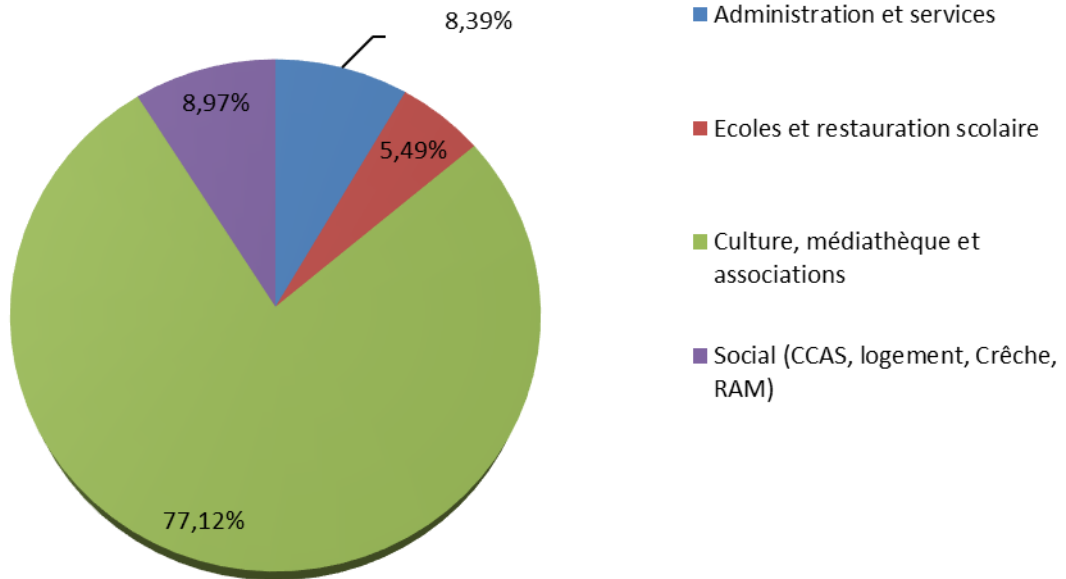
## Répartition des recettes d'investissement



## Evolution des recettes d'investissements



## Répartition des recettes réelles d'investissement par secteur



### Les recettes d'ordre

Elles sont réparties en trois chapitres :

- Chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » : 356 093, 02 €
- Chapitre 040 « opération entre section » 2 585 647, 21 € : il s'agit des amortissements pour 2 575 816, 41 €, l'étalement de la charge des assurances dommage-ouvrage pour 9 830, 80 €. Ces recettes d'ordre s'équilibrent avec les dépenses d'ordre de fonctionnement.
- Chapitre 041 « opérations patrimoniales » 995 000 € : ces recettes d'ordre s'équilibrent avec les dépenses d'ordre d'investissement. Elles sont constituées du remboursement comptable des avances pour travaux de 995 000 €.

### Pour information :

